

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Communauté de Communes Buëch-Dévoluy

Séance du : 1^{er} avril 2021

Convocation du : 26 mars 2021

Le premier avril deux mille vingt et un, à 16 heures, le Conseil de la Communauté de communes, s'est réuni à La Roche des Arnauds sous la présidence de M. Michel RICOU-CHARLES, assisté de M. Fabien GASCARD, secrétaire.

Présents : Alain BOYOD, Jean ROUSSEAU, Anne-Marie GROS, Monique BARTHELEMY, Marie-Paule ROGOU, Alain MANIVEL, Christiane ACANFORA, Michel RICOU-CHARLES, Dominique TRUC, Georges LESBROS, Rémy FREY, Fabien GASCARD, Maurice CHAUTANT, Roland AMADOR, Josette REVOUX, Jean-Marie GUEYRAUD, Jean-Pierre BRIOULLE, Olivier REGORD, Christian GILARDEAU-TRUFFINET, Christian AUBERT, Jean BANAL, Françoise BELLANGER, Alain CAUSSE, Lamia CONTRUCCI, Serge EYSSERIC, Gérald GRIFFIT, Claude DUBUT, Bernadette SAUDEMONT, Rajaa TOUSSAINT.

Absents et excusés : Jacques FRANCOU, Françoise PINET, Laurent CELCE, Roger AQUINO, Robert PAUCHON, Jean-François CONTOZ, Mallorie BOURGOGNE, Jean-Claude VALLIER.

Pouvoirs : Jean-François CONTOZ excusé a donné pouvoir à Maurice CHAUTANT

ORDRE DU JOUR : Débat d'orientation budgétaire 2021.

Dans les communes de plus de 3500 habitants, doit être organisé au sein du Conseil Municipal un Débat d'Orientation Budgétaire qui obéit aux conditions de forme et de fond (Code Général des Collectivités Territoriales Art. 2312-1). Selon la jurisprudence, la tenue de ce débat constitue une formalité substantielle et une délibération sur le budget non précédée du débat est entachée d'illégalité. Cette obligation s'applique aux groupements de communes comprenant au moins une commune de 3500 habitants ou plus.

Le Débat d'Orientation Budgétaire est organisé dans un délai de deux mois avant le vote du budget. La loi NOTRe et le décret du 24 juin 2016 précisent que ce débat doit porter sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que la présentation des engagements pluriannuels envisagés, l'évolution de la dette ainsi que celle des dépenses et des effectifs. Il doit permettre à l'assemblée délibérante, à partir des propositions de l'exécutif, de déterminer les grands équilibres budgétaires, le choix majeur en termes d'investissement, de recours à l'emprunt et d'évolution de la pression fiscale.

Au regard de sa population (aucune commune de plus de 3 500 hab.), la CCBD n'est pas soumise à l'obligation de présenter un rapport d'orientation budgétaire, cependant le conseil communautaire, par son règlement intérieur adopté le 31 août 2020 a souhaité intégrer un débat d'orientation dans son fonctionnement.

Le président et la vice-présidente en charge des finances présentent les orientations budgétaires 2021 concernant le budget général et les quatre budgets annexes.

Oui cet exposé et après en avoir débattu, le conseil communautaire prend acte de la tenue du débat portant sur les orientations générales à retenir pour l'exercice budgétaire 2021.

Le rapport sur les orientations budgétaires est joint en annexe de la présente délibération.

Nombre de membres en exercice : 37			
Votants : 29 + 1 pouvoir	Pour : 30	Abstention : 0	Contre : 0

Ainsi fait et délibéré à La Roche des Arnauds, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20210401-De40_2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2021

Affichage : 16/04/2021

Le Président,


Michel RICOU-CHARLES